

## Flash cultures – N°4 Observations du lundi 25 février 2019

**Les conditions météorologiques (sec et forte amplitude thermique) persistantes sont défavorables à une bonne efficacité des traitements herbicides comme des engrais azotés. A l'inverse, les semis d'orge de printemps se déroulent dans de bonnes conditions. Espérons des pluies significatives pour la fin de cette semaine.**

### **COLZA :**

\* **Stade :** C1 (reprise de végétation) pour la très grande majorité des parcelles. C2 (entrenœuds visibles) pour les quelques parcelles les plus précoces.

\* **Fertilisation azotée :** Vous trouverez dans le tableau ci-dessous la liste des principales parcelles du réseau « ravageurs colza » suivies par la Chambre d'agriculture du Jura. Pour chacune d'entre elles, figure les pesées entrée et sortie hiver, information essentielle pour déterminer la dose d'azote totale à apporter. Cette dernière a été calculée par la réglette azote colza de terres Inovia pour un objectif de rendement de 40 q/ha et sans apport de matière organique. Soit d'une certaine manière la dose d'azote maximum à ne pas dépasser. Pourquoi ?

- Inutile au vu des essais antérieurs de viser un objectif de rendement supérieur. Si l'année 2019 permet au colza de dépasser les 40 q/ha, c'est que tous les « voyants » sont au verts, y compris pour l'azote. Le sol sera en capacité de fournir cette productivité. **La dose d'azote proposée par la réglette permet toujours d'atteindre le rendement visé lorsque le rendement de la parcelle égale l'objectif.** A l'inverse, si le rendement de 40 q/ha vous semble bien supérieur au potentiel de votre parcelle, retirez 7 unités d'azote par quintal de moins.

- Si vous apportez de la matière organique dans vos parcelles, calculez de nouveau votre dose d'azote totale en renseignant les cases concernées de la réglette ([www.regletteazotecolza.fr](http://www.regletteazotecolza.fr)). Obligatoirement votre nouvelle dose totale sera inférieure à celle du tableau.

Commune	Parcelle	Poids EH	Poids SH	Evolution	Dose X 40q/ha sans mo
Chemin	JJT-Route nationale	140	350	↗	217
Souvans	La planchotte	35 mini	390	↗	215
Petit-Noir	LV-Route de Beauchemin	176	380	↗	215
Chemin	JJT-Route de Saint-loup	825	700	↘	195
Choisey	MM-Autoroute	1290	525	↘	195
Les Hays	BSV	810	700	↘	195
Souvans	Aux toppes	150 mini	780	↗	189
Authume	Parcelle BSV	670	810	↗	187
Nance	Parcelle BSV	1180	930	↘	180
Petit-Noir	LV-Gouillette	580	970	↗	177
Beauchemin	PG-Beauchemin côté gauche	1660	860	↘	174
Champdivers	GR- Usine électrique	1320	1080	↘	170
Saint-aubin	DF-Ancien essai W du sol	1060	1100	↗	169
Nance	Côte Benite	1400	1140	↘	166
Nance	Parcelle "vers Brasserie"	1367	1160	↘	165
Chapelle Voland	Chize	2220	860	↘	164
Ruffey sur Seille	Grand champ pourri	2333	890	↘	160
Le tartre	Maxime	1886	1100	↘	160
Sermange	Parcelle BSV	980	850	↘	155*
Saint-aubin	AB-Bois Borde péchinot	715	1320	↗	154
Annoire	LT-Menange	1960	1240	↘	153
Saint-loup	JMG-Saint-loup	1010	1350	↗	152
Nance	Platière	1244	1390	↗	150
Saint-aubin	ES-La borde Marechal	1985	1350	↘	148
Vaudrey	Parcelle BSV	1450	1420	↘	148
Saint-aubin	EB-Dans les maisons	1000 mini	1500	↗	143
Vincent	Parelle	2167	1400	↘	143
Annoire	MB-Champeneuille	1000	1550	↗	139
Saint-aubin	EF-Parcelle BSV	1650	1050	↘	136*
Chissey sur loue	PS-Sous voie ferrée	2120	1590	↘	136
St Iothain	Dagrillons - Parcelle BSV	2700	1390	↘	133
Beauchemin	PG -Beauchemin droite	2070	1680	↘	131
Cosges	Les fourches	2520	1520	↘	131
Roufange	GD-Sortie village	1260	1250	↘	129*
Germigney	EO-Petite parcelle	2690	1485	↘	129
Chissey sur loue	PS-Au dessus voie ferrée	1690	1790	↗	124
Saint-aubin	FB-Bois-ligne	2140	1150	↘	123*
Cosges	Parcelle dans bois	2730	1790	↘	116
Cosges	Les colonnes	2612	2040	↘	107
L'Etoile	L'étoile	2920	2080	↘	101
Le tartre	Pré baras	3746	1775	↘	98
Nance	Les platieres	3400	2050	↘	93
Germigney	EO-Grande parcelle	3312	2184	↘	89
Chissey sur loue	GG-route forêt de chaux	2760	2360	↘	87
Les Essards Taignevaux	GJ-Route de pleure	4630	1900	↘	77
Les Essards Taignevaux	GJ-Derrière chez jacques	4220	2140	↘	74
Chapelle Voland	La marre	4626	2620	↘	47

\* colza associé à un couvert de légumineuse (-30N).

Dans la colonne « parcelle » figure généralement les initiales de l'agriculteur (PC= Patrick CHOPARD) ou du GAEC (G...).

Les doses d'azote sont présentées et classées par ordre décroissant, soit exactement l'inverse du poids frais. En effet, plus un colza est « gros » ou lourd, plus il a absorbé d'azote et donc moins il en reste à mettre. On ne peut plus dire que la dose d'azote est uniforme sur colza (180 unités par exemple). Pour ce réseau assez représentatif de ce que l'on peut trouver en plaine du Jura, la dose d'azote conseillée par la réglette varie de 50 à plus de 200 unités/ha, soit un rapport de un à 4. Avec la prise en compte des apports de matière organique mais qui ne figure pas dans le tableau environ 20 % des parcelles devraient avoir une dose inférieure à 100 unités et seulement 10 % avoir une dose supérieure à 180 unités.

Ci-dessous, fractionnement proposé par Terres Inovia selon la dose d'azote totale à apporter.

Dose Totale Azote à apporter	Reprise de végétation (C1-C2)	Début montaison (C2-D1)	Boutons accolés (D1-D2)	Boutons séparés (E)
< à 100 N			< 100	
100 à 170 N		60 à 80	40 à 90	
> à 170 N	40 à 60	50 et +		40 à 60

C1= reprise de végétation, C2 entre-nœuds visibles.

Pour les parcelles situées en zone vulnérable, la dose d'azote minéral doit être effectuée en au moins deux apports. Entre le premier et le 15 février, la dose d'azote totale apportée ne peut excéder 80 N/ha. Chaque apport suivant est plafonné à 120 N/ha.

\* **Fertilisation soufrée** : la montaison débute, le soufre peut être apporté. Au minimum 75 kg/ha de sulfate, et moins en cas d'apport d'engrais de ferme. Soit 150 kg/ha de Kiesérite, 200 kg de Basamon...

\* **Ravageurs** : Lors de la semaine écoulée (18 au 25/02), les charançons sont piégés dans les  $\frac{3}{4}$  des parcelles. Les quantités sont très faibles à faibles. Elles sont effectives pour la deuxième semaine uniquement sur le secteur de Bletterans (Nance et Ruffey sur seille). Aucune pique n'a pu être observée. A l'inverse, les captures de charançon de la tige du chou sont beaucoup plus importantes. Les parcelles suivies par la CA 39 ayant été relevées deux fois dans la semaine, on notera que les captures ont été faites principalement en début de semaine et que le weekend a été plutôt calme. **Attention, il est illusoire de vouloir différencier des charançons de la tige des charançons de la tige du chou au champ notamment lorsqu'il y'en a de grosses quantités où qu'ils se situent au fond de la cuvette. Il faut absolument les récupérer dans du « sopalin », les mettre dans une boîte hermétique plutôt en plastique et les faire absolument sécher. Une fois bien sec, les « choux » deviennent roux grisâtre alors que les tiges sont toujours bien noires.**



Comptage Charançon de la tige du chou et méligèthe au bureau !

Analyse de risque, voir Bulletin de santé du végétal de ce jour. Etant donné que sa présence, charançon de la tige du colza et non charançon de la tige du chou, constitue un risque, un traitement insecticide est préconisé d'ici la fin de la semaine pour les situations où il a été piégé de façon significative. De plus, le colza arrive ou sera à un stade sensible, et les premières femelles aptes à pondre ont été identifiées en ce début de semaine.

Lorsque les quantités piégées sont très faibles, soit le cas majoritaire du réseau Jurassien, il ne faut pas hésiter à retarder son traitement en tenant compte bien évidemment de la météo et des captures à venir. Pour toutes ces situations, le suivi hebdomadaire des cuvettes est impératif. Attention compte tenu des prévisions météorologiques, ce traitement pourrait être à réaliser dès la fin de la semaine voire début de semaine prochaine.

La réalisation d'un témoin non traité est indispensable si vous réalisez un traitement insecticide si l'on veut améliorer la lutte contre ce ravageur.

Produit autorisé vis-à-vis du charançon de la tige (liste non exhaustive) : Fastac 0.150 l, Mageos MD 0.05 kg, Ducat 0.3 l, Cythrine Max0.05 l, Decis Expert 0.05 l, Mandarin Pro 0.3 l, Trebon 30 EC 0.2 l, Nexide 0.075 l, Karakas 0.075 l, Karate Zeon0.075 l, Mavrik Flo 0.2 l, Fury 10EW0.1 l, ...

#### Parcelles de colza du réseau jurassien (Bulletin de santé du végétal)

Commune	Organisme	Stade	Charançon de la tige (nuisible)				Charançon de la tige du chou (non nuisible)			
			11 au 18/02	18 au 22/02	22 au 25/02	Total 18 au 25/02	11 au 18/02	18 au 22/02	22 au 25/02	Total 18 au 25/02
Saint-Aubin	CA 39	C1/C2	0	1	-	1	28	13	-	13
Sermange	CA 39	C1	0	1	1	2	25	168	33	201
Chilly le Vignoble	Interval	C2	0			15	32			62
Saint-Lothain	CA 39	C2	0	0	0	0	150	50	1	51
Les Hays	CA 39	C1/C2	0	0	0	0	38	574	2	
Ruffey sur Seille	Terre Comtoise	C1	10			10	130			40
Nance	CA 39	C1	1	8	0	8	85	30	30	33
Authume	CA 39	C1	0	0	0	0	32	97	4	101
Vaudrey	CA 39	C1	0	0	1	1	55	427	110	537
Petit-Noire Gouillette	CA 39	C1/C2	-	2	0	2		472	4	476
Petit-Noire Demi-lune	Ca 39	C1	0	0	0	0		106	7	113

\* **Larves dans les pétioles** : Lors des prélèvements de pieds de colza (mi-février) pour la réalisation des pesées, nous avons procédé à une simple observation larvaire. Chaque pied était coupé en deux et l'on notait présence ou absence de galeries et/ou de larves de grosses altises. Si pour la plupart des parcelles on notait l'absence de larves ou de galeries, d'autres se situaient entre 40 et 80 % de pieds touchés. Les larves de bonnes tailles se situaient uniquement dans les pétioles mais nous ne sommes qu'en février. Les dernières observations indiquent une présence importante dans certaines parcelles lorsque l'on examine un à un les pétioles. Des larves de charançon du bourgeon terminal ont aussi déjà été identifiées dans des pétioles comme dans un bourgeon détruit (Authume). L'année semble donc très précoce, quels seront vraiment les incidences ? Une analyse plus détaillée sera faite lors des comptages larvaires que nous réalisons habituellement fin mars début avril. Voir photos ci-dessous.



*Larves de charançon du bourgeon terminal déjà visible dans pétiole.*



*Larve de grosse altise (tête noire) dans pétiole.*



*Trous et traces laissés par des larves de grosses altises à la base de pétioles*

## **BLE D'HIVER**

\* ***Fertilisation azotée*** : Une majorité de parcelles ont reçu leur premier apport mais pas de pluie depuis. Inutile de remettre de l'azote, 40 unités suffisent jusqu'au décollement de l'épi. Pour les parcelles qui n'ont encore pas reçu de premier apport, il est toujours possible d'attendre le décollement de l'épi si votre reliquat sortie hiver est supérieur à 50 unités mais il faudra de l'eau rapidement sur cet apport ! Le temps sec incite certains à la prudence. Saisir l'opportunité de pluie dès maintenant pour faire un apport de 30-40 unités sur les parcelles qui n'ont pas encore reçues de premier apport est une possibilité.

## **ORGE D'HIVER**

\* ***Fertilisation azotée*** : Si votre parcelle d'orge d'hiver n'a pas encore reçu de premier apport d'azote, profitez des pluies annoncées pour le faire, 30 à 50 unités.

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant.